



Direction
Nos réf : AR/SD 2020-37
S8D8
Affaire suivie par :
Madame Anne ROUGNANT
Tél : 05 45 70 83 71
Mail : sec.pa-ph@ch-cognac.fr

Le Directeur,

à

Familles des résidents
Sites des Hôpitaux de Grand Cognac

Châteaubernard le, jeudi 5 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Comme indiqué lors de mon courrier en date du 22 octobre 2020 et au regard de la situation épidémiologique au sein des Hôpitaux de Grand Cognac le plan blanc a été déclenché avec la suspension des visites pour permettre aux équipes pluri disciplinaires et la direction de revoir les organisations afin de protéger les résidents.

A ce jour et suite à l'avis favorable des membres du Conseil de la Vie Sociale, je suis en mesure de vous annoncer que les visites sur rendez-vous seront de nouveau mises en place à compter du lundi 9 novembre 2020 aux créneaux horaires plus étendus et dans un espace dédié sur les sites de COGNAC et CHATEAUNEUF dans la limite de deux personnes maximum.
Les sorties individuelles dans la famille (sauf situations exceptionnelles) sont annulées.

Afin que l'agent d'accueil puisse vous fixer un jour et une heure de rendez-vous, vous pouvez le contacter du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures :

- ✓ **Site de COGNAC Résidence Guy GAUTIER** au 05 45 80 16 20
- ✓ **Site de COGNAC Résidence MONTESQUIEU** au 05 45 80 16 30
- ✓ **Site de CHATEAUNEUF** Domaine de Barqueville et Barqueville au 05 45 70 83 70. UHR au 05 45 21 21 21.

Pour l'UHR les heures de visites seront fixées par l'équipe en concertation avec la famille et sans créneaux spécifiques.

Le port du masque chirurgical est **OBLIGATOIRE** ainsi que le respect des mesures barrières. La signature de la « Charte des visites des familles » vous engage à la stricte application des mesures mises en place dans l'établissement ainsi que le questionnaire de santé que vous devrez remplir afin de garantir la sécurité sanitaire des résidents.

J'en appelle à votre responsabilité personnelle afin de garantir la sécurité de tous et s'il s'avère qu'une de ces mesures ne soit pas mise en application, dès l'arrivée dans l'établissement, la Direction est fondée à suspendre les visites.

.../...



Afin de permettre une communication large, nous vous prions de bien vouloir transmettre ces informations à l'ensemble de vos proches. Vous trouverez également ci-dessous les coordonnées de l'Agence Régionale de Santé en cas de réclamation et celles des associations de représentant des usagers si vous souhaitez un conseil ou toute autre demande :

- ARS réclamations : ars-dd16-reclamations@ars.sante.fr
- Numéro national COVID : 0800 130 000
- France assos : nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org
- France Alzheimer : 6 Allée du Champ Brun, 16000 Angoulême - 05 45 67 06 91

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le Directeur,
La Directrice Adjointe chargée de la
filière Personnes Agées, Handicap et
réseaux,

Anne ROUGNANT

Face à la COVID-19 dans les EHPAD, 10 repères pour Protéger les aînés sans les isoler

PROTÉGER

- ▶ Les gestes barrières sont respectés en toutes circonstances
- ▶ Si le virus survient, les visites peuvent être suspendues temporairement
- ▶ Les sorties en famille sont limitées aux situations exceptionnelles
- ▶ Les résidents et leurs proches sont régulièrement informés des mesures
- ▶ Des solutions de médiation existent en cas de difficulté

SANS ISOLER

- ▶ Les modalités de visite sont adaptées sur rendez-vous dans des espaces dédiés ou en chambre sur accord de la direction
- ▶ Entre deux visites, tous les moyens sont utilisés pour maintenir le lien (tablettes, téléphones, etc.)
- ▶ Le confinement en chambre est limité à la stricte nécessité
- ▶ Le consentement de la personne accueillie est toujours recherché
- ▶ Les activités collectives sont maintenues si elles sont compatibles avec le respect des gestes barrières